

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 FEVRIER 2021**

Délibération
n° 2021.02.023

**Soutien exceptionnel
à l'entreprise
Chiminove**

LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2021**

Secrétaire de séance : Didier BOISSIER DESCOMBES

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Gérard DEZIER à Mireille RIOU, Hélène GINGAST à Jean-Luc MARTIAL, Sandrine JOUINEAU à Véronique DE MAILLARD, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Michel GERMANEAU, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.02.023**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur ROY**

SOUTIEN EXCEPTIONNEL A L'ENTREPRISE CHIMINOVE

Le 26 décembre 2020, la société Chiminove, située sur le parc d'activités des 3 Chênes à Angoulême a connu un incendie majeur qui a rendu les bureaux hors d'usage et détruit l'ensemble de la zone de production. La partie stockage, d'une surface de 1 000 m², a été préservée.

Cette société est l'une des rares de l'agglomération dans la filière chimie verte et s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale de relance. Au regard de la situation exceptionnelle et afin de permettre un redémarrage de sa production sur le site des 3 Chênes limitant ainsi les pertes d'exploitation, plusieurs axes d'accompagnement ont été identifiés.

Dans ce cadre, l'une des problématiques, qui avait été identifiée, et qui devient critique dans la situation actuelle, est liée à la desserte internet du site qui est inexistante. Etant donné que l'activité de l'entreprise sera divisée sur deux sites pour plusieurs mois, il y a un besoin absolu de mettre en place une connexion sécurisée.

Par conséquent, GrandAngoulême est sollicité pour un accompagnement à l'extension du réseau haut débit vers le parc d'activités des 3 Chênes.

La société PACETEL, travaillant avec Solstice GrandAngoulême, a proposé un devis d'un montant de 7 593,00 € HT soit 9 111,60 € TTC afin de créer un accès fibre optique sur le site des 3 Chênes.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'entreprise Chiminove, à hauteur de 75% du montant de la facture finale, soit un maximum de 5 694,75 €. Cette aide se place dans le cadre du règlement d'intervention de-minimis.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 février 2021

Affiché le :

10 février 2021